RAPPORT ANNUEL 2018-19

CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL
de
TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

MOT DE LA PRÉSIDENCE

L'honorable Brian Warr
Ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance
Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance
C.P. 8700
Saint-Jean (TNL) A1B 4J6

20 mars 2020

Monsieur le Ministre,

Conformément aux exigences du ***Transparency and Accountability Act*** pour les entités de « Catégorie Un », j'ai le plaisir de vos soumettre le rapport de rendement annuel 2018-19 du Conseil scolaire francophone de Terre-Neuve-et-Labrador (CSFP, ou le conseil).

Le plan stratégique 2017-20 décrit l'engagement du CSFP à l'égard des services d'éducation francophone améliorés, des écoles accueillantes et sécuritaires et de l'amélioration des apprentissages par l'intégration des compétences du 21e siècle. Ce rapport couvre les buts définis dans le plan stratégique 2017-20 ainsi que les objectifs pour 2018-19.

Je signe donc ce rapport, Monsieur le Ministre, au nom des membres du Conseil d'administration du CSFP, pour la responsabilité des résultats signalés en 2018-19.

En vous remerciant de votre collaboration dans le développement de l'éducation francophone à Terre-Neuve-et-Labrador, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations distinguées.

Brian Lee, Président

TABLE DES MATIÈRES

PROFIL DU CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL 4

SECTEURS D'ACTIVITÉ DU CSFP 7

FAITS SAILLANTS ET PARTENARIATS 8

RAPPORT SUR LA PERFORMANCE 13

OPPORTUNITÉS ET DÉFIS 23

ANNEXE A
FAITS SAILLANTS DES ÉCOLES 26

ANNEXE B
LOI DE 1997 SUR LES ÉCOLES 28

ANNEXE C
ÉTATS FINANCIERS 32

PROFIL DU CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL

Vision

« LA RÉUSSITE, L'ÉPANOUISSEMENT
ET L'OUVERTURE SUR LE MONDE DE CHAQUE ÉLÈVE, DANS LE CADRE D'UNE ÉDUCATION EN FRANÇAIS. »

Valeurs

EXCELLENCE ET INNOVATION
TRANSPARENCE ET IMPUTABILITÉ
INTÉGRITÉ ET RESPECT

Mandat

Le mandat du Conseil scolaire francophone provincial est d'offrir la programmation prescrite ou approuvée pour les élèves de la maternelle à la 12^{e} année dans le système scolaire d'enseignement en français langue première. L'annexe A présente la liste entière des responsabilités et des pouvoirs du CSFP selon la *Loi scolaire, 1997*.

PROFIL DU CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL

Les bureaux administratifs du CSFP sont sis au 65, chemin Ridge, Saint-Jean, TNL, soit au Centre Scolaire et communautaire des Grands-Vents.

Au 30 septembre 2018, le CSFP comptait 326 élèves, de la maternelle à la 12e année. Les inscriptions étaient les suivantes.

Écoles	
Centre éducatif l'ENVOL (Labrador City)	19
École Boréale (Happy Valley-Goose Bay)	31
École Notre-Dame-du-Cap (Cap Saint-Georges)	36
École Sainte-Anne (La Grand'Terre)	61
École des Grands-Vents (Saint-Jean)	148
École Rocher-du-Nord (Saint-Jean)	31

De plus, l'entente avec la Commission scolaire du Littoral du Québec est toujours en vigueur, pour permettre la scolarisation des élèves de L'Anse-au-Clair.

Le budget total du CSFP était de 10 011 950 $ en 2018-19. Des informations supplémentaires peuvent être trouvées dans les États financiers vérifiés, qui se trouvent à l'annexe B.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le CSFP est régi par un conseil d'administration. Le conseil se compose actuellement de neuf conseillers et conseillères scolaires. Ceux-ci sont élus ou nommés conformément aux orientations de la *Loi de 1997 sur les écoles* et conformément aux règlements électoraux connexes. Le conseil fixe les grandes idées de l'organisation par l'élaboration de politiques et de la planification des infrastructures et de la surveillance des ressources financières et humaines.

À la fin de l'année scolaire 2018-2019, le conseil comptait neuf conseillers et conseillères scolaires.

CONSEILLERS DU CSFP (en date du 30 juin 2019)	
Nom	**Région**
Carole (Maillet) Gillingham	Sans affectation géographique
Edna Hall	Sans affectation géographique

Steevens Proulx	Sans affectation géographique
Charly Mini	Avalon
Michael Clair	Avalon
Dillon Jesso	Centre-Ouest
Jenna Skinner	Centre-Ouest
Brian Lee	Labrador
Denis Michaud	Labrador

Pour l'année scolaire 2018-19, la répartition du personnel du CSFP était la suivante :

Sur base du recensement fait pour le Ministère le 31 mars, 2019 (Workforce Data) :

Sans suppléants :

PERSONNEL DU CSFP			
Catégories	**Femmes**	**Hommes**	**Total**
Bureau du CSFP	8	6	14
Enseignants	31	11	42
Directions d'écoles	5	1	6
Autres	23	12	35
Total	67	30	97

Si on ajoute les suppléants aux enseignants :

PERSONNEL DU CSFP			
Catégories	**Femmes**	**Hommes**	**Total**
Bureau du CSFP	8	6	14
Enseignants	39	15	54
Directions d'écoles	5	1	6
Autres	23	12	35
Total	75	34	109

SECTEURS D'ACTIVITÉ DU CSFP

Le Conseil scolaire francophone provincial a deux secteurs d'activité :

Programmes et services, préscolaire (*Bon Départ)* et maternelle à la 12e année
L'année qui précède leur entrée à la maternelle, les écoles francophones offrent aux enfants la possibilité de suivre le programme *Bon Départ*, destiné à les préparer à la maternelle. Les écoles francophones offrent les programmes et les cours prescrits ou approuvés par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.

1. **Le transport**

Le Conseil scolaire francophone provincial est responsable du transport des élèves de leur maison, aller et retour, en conformité aux politiques du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.

FAITS SAILLANTS ET PARTENARIATS

Inscriptions
Les inscriptions à la CSFP ont diminué de septembre 2017 à septembre 2018. On remarque une hausse intéressante à l'école élémentaire des Grands-Vents et une stabilité à l'école intermédiaire et secondaire Rocher-du-Nord et l'école Notre-Dame-du-Cap. Une baisse des effectifs à l'école Boréale, Centre éducatif l'ENVOL et l'école Sainte-Anne.

ÉCOLE	septembre 2017	septembre 2018
École des Grands-Vents	142	157
École Rocher-du-Nord	33	32
École Notre-Dame-du-Cap	37	37
École Sainte-Anne	71	61
École Boréale	39	32
Centre éducatif l'ENVOL	29	24
TOTAL	351	343

Mise en place de programmes et formation professionnelle
En 2018-2019, tous les enseignants qui mettaient en œuvre de nouveaux programmes ont bénéficié de la formation professionnelle selon le modèle de formation actuel du Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.

Le CSFP a continué sa pratique de clôture de deux jours pour les enseignants (octobre 2018).

Tous les enseignants ont participé à deux journées de formation et de rassemblement à l'École intermédiaire et secondaire francophone de Saint-Jean les 18 et 19 octobre. Les ateliers étaient définis en fonction des plans de développement des écoles et des besoins de programmation scolaire.

Les secrétaires et les directions des écoles ont bénéficié de la formation en PowerSchool en début de l'année scolaire.

Administration
En 2018-2019, le CSFP a embauché des nouvelles directions aux écoles Sainte-Anne et Boréale et un transfert d'une direction de l'école Sainte-Anne à l'école des Grands-Vents.

Infrastructure
Les projets d'infrastructures avancent, mais jamais aussi vite que l'on voudrait. En commençant par Saint-Jean, nous avons pu ouvrir l'école Rocher-du-Nord en septembre 2017 avec une entente de cinq ans entre le *Roman Catholic Episcopal Corporation* (RCEC), le *Newfoundland English District School Board* (NLESD) et le CSFP. La

construction d'une nouvelle école M-12 et d'un centre communautaire est la prochaine étape. Au budget provincial 2018, le CSFP a été heureux de recevoir l'annonce d'un budget de 400 000 $ pour la planification ce cette nouvelle école. Toutefois, le dossier se poursuit pour mobiliser les fonds pour effectuer l'achat du terrain et pour embaucher un consultant pour la construction. Plusieurs consultations publiques et des rencontres avec les ministres ont eu lieu à ce propos. Le budget provincial a annoncé 2,5 k$ en plus du 300 k$ reportés dans le budget provincial 2018-2019 dans le but de poursuivre avec la planification de la nouvelle école M-12 et centre communautaire prévu pour l'ouverture en septembre 2022. Un rappel que le plan d'affaires a été soumis en décembre 2018 pour la demande de financement d'une nouvelle construction d'école dans la région de l'ouest de Saint-Jean, mais le financement n'a pas été accordé. Le site Galway a été identifié comme le meilleur endroit pour l'école et centre communautaire. Le CSFP a entamé une étude préliminaire pour évaluer des sites possibles pour l'école, de manière assidue. Le résultat de l'étude était que le site Galway était préférable aux autres sites évalués.

L'étude de faisabilité pour l'agrandissement de l'école Boréale et la création d'un centre communautaire a été complétée par SNC-Lavalin suite à un financement de patrimoine canadien obtenu par la FFTNL. Cette étude fournit une évaluation préliminaire de l'agrandissement de l'école Boréale. Les besoins qui y sont décrits reposent sur des consultations menées auprès de la communauté scolaire par la FFTNL, le Conseil scolaire francophone de Terre-Neuve-et-Labrador (CSFP), la Fédération des Parents francophones de Terre-Neuve-et-Labrador (FPFTNL). La demande soumise au MÉDPE pour ce projet s'élève à 11 950 000 $. Le CSFP est toujours en attente d'une réponse. J'apprécie la patience des gens d'Happy-Valley-Goose-Bay, mais sachez que le CSFP poursuit ce dossier.

Encore en collaboration avec la FFTNL, une étude de faisabilité pour le Centre éducatif l'ENVOL a été financée par Patrimoine canadien. Les besoins qui y sont décrits reposent sur des consultations menées auprès de la communauté scolaire par la FFTNL, le Conseil scolaire francophone de Terre-Neuve-et-Labrador (CSFP), la Fédération des Parents francophones de Terre-Neuve-et-Labrador (FPFTNL). La présente étude fournit une évaluation préliminaire du projet d'agrandissement du Centre éducatif l'ENVOL. Cette étude a été soumise au MÉDPE, à titre informatif, pour les sensibiliser au fait qu'une demande de financement pour ce projet sera éventuellement déposée. Ce projet d'agrandissement de l'école et de création d'un centre communautaire a été évalué à 12 230 000 $. Le Conseil d'administration du CSFP décidera à quel moment il souhaite soumettre la demande au MÉDPE. Je tiens à remercier les citoyens et citoyennes de Labrador City pour leur engagement, leur participation à la consultation publique et surtout pour leur persévérance.

L'École Notre-Dame-du-Cap cherche à améliorer l'édifice pour créer un meilleur environnement d'apprentissage et de travail. Une demande de financement avait été déposée pour les rénovations du gymnase, des fenêtres, pour refaire la peinture et pour augmenter les espaces de rangement. De plus, une demande d'agrandissement a été faite pour une salle du personnel, des salles de toilettes et pour une cafétéria. Le financement a été accordé pour les projets de rénovation, mais la demande

d'agrandissement est toujours en étude. Quelques projets de rénovations sont en cours et sont gérés par le MÉDPE et le département de transport et travaux. Un suivi pour assurer que les travaux soient exécutés sera fait par le CSFP. Plus de 350k$ pour des projets à l'école Sainte-Anne et l'école Notre-Dame-du-Cape a été accordé pour des rénovations. Un système de sécrutié à l'ÉSA ainsi que le plancher de gymnase et système de filtration d'eau à l'école NDC.

L'École des Grands-Vents a dû faire une demande pour une réparation majeure au revêtement extérieur de l'édifice puisque l'installation initiale n'était pas bien faite. Le MÉDPE avec le département des Transports et des Travaux publics a accepté un projet d'installation d'un système de sécurité aux entrées de l'édifice. Le projet sera complété dans la prochaine année. Le projet d'installation d'un système de sécurité à l'entrée du Centre des Grands-Vents a été accordé pour assurer la sécurité des élèves et du personnel de l'école.

Suite à l'intérêt démontré par les citoyens d'établir une école de langue française à Stephenville, le président et la direction de l'éducation du CSFP ont rencontré le maire de la ville et il a été conclu qu'il y avait un besoin à ce niveau. Le CA a donc passé une résolution afin de poursuivre avec l'exploration de cette possibilité. Une première consultation publique a eu lieu le 1er novembre et le dossier suivra son cours.

Dû au fait que le CSFP est en croissance, l'emplacement actuel du siège social du CSFP ne répond plus aux besoins des employés qui travaillent dans les bureaux à Saint-Jean. Le CA a donné le mandat à la directrice de l'éducation de poursuivre avec l'exploration d'un nouvel emplacement afin d'accommoder l'équipe dans des locaux qui permettent un environnement de travail positif et accueillant.

Partenariats

Pour atteindre les objectifs et les buts de son plan stratégique, le CSFP travaille avec les partenaires suivants :

1. **Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance**

   Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MEDPE) est responsable de veiller au respect de la *Loi scolaire, 1997*, qui définit les rôles et responsabilités des conseils scolaires. Le Ministère détermine les programmes d'apprentissage et élabore les politiques administratives et éducatives qui s'appliquent aux conseils scolaires. De plus, MEDPE fournit le financement pour les projets d'infrastructures, le personnel et les ressources d'apprentissage afin de permettre au Conseil d'atteindre son mandat. Ces derniers sont imputables au ministère de l'Éducation pour la gestion de leurs programmes et services, ainsi que pour la gestion et l'administration de leurs ressources humaines et financières. Environ 89,5 % du budget total du CSFP provient du ministère de l'Éducation.

   Une ébauche sur un amendement à la loi scolaire fut préparée. Le document final sera déposé au ministère une fois que le CA adoptera une résolution. Le ministère est ouvert à l'idée de présenter une loi distincte.

Le CSFP a bâti une très bonne relation avec le MEDPE et la communication avec la directrice générale de l'éducation, le président et les ministres est très joviale.

2. **Patrimoine canadien**

Le CSFP poursuit les rencontres avec Patrimoine canadien au gouvernement fédéral pour les fonds fédéraux (projets infrastructures et PLOÉ). Le CSFP est reconnaissant de l'effort qu'a fait la Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF) ainsi que les conseils scolaires en province ont revendiqué pour les droits de la minorité francophone en éducation. Une signature du Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et de la langue seconde (PLOE) est repoussée, mais attendue. Les fonds fédéraux permettent aux ministère de l'Éducation, du CSFP d'aller au-delà du financement opérationnel favorisant des activités culturelles et la langue française. L'enveloppe d'un milliard est étendue sur une période de quatre ans, soit jusqu'à 2023. En attendant l'entente, le ministère de l'Éducation a tout de même accordé 900 K pour l'année en cours, soit une augmentation de 50 k$.

Patrimoine canadien reconnaît une grave pénurie d'enseignants dans les écoles des conseils scolaires francophones au niveau national. De ce fait, une enveloppe de 62,6 millions de dollars sur 4 ans fut dévoilée par l'honorable Joly sur la stratégie nationale de recrutement et de rétention des enseignants dans ces écoles afin de permettre de financer des projets. Le CSFP a déposé une demande de financement de 539 K pour venir en aide. Cependant, le CSFP est reconnaissant que patrimoine canadien a accordé 189 k$ au CSFP pour l'embauche d'un gestionnaire en ressources humaines et dans conduire une étude et de trouver des solutions possibles à court et à long terme.

3. **Conseil d'école**

Les conseils d'école sont créés conformément à la loi de 1997 sur les écoles et sont un partenaire important pour ravitailler la livraison de l'éducation. Les conseils d'école jouent un rôle consultatif auprès des directions. Ils approuvent le plan de croissance des écoles et veuillent au développement et politiques de l'école, ainsi que les plans de collecte de fonds pour l'école.

4. **CDLI**

Le CSFP continu à bénificier des cours secondaires offerts en ligne. CDLI, autrement géré par le MEDPE est maintenant sous la tutelle du conseil scolaire anglophone (NLESD). Jusqu'à maintenant ça fonctionne bien; toutefois, les options de cours offerts en français sont limitées.

5. **Organismes francophones**

Le CSFP est heureux de renouveler le contrat d'entente de services médiatiques avec Le Gaboteur en format papier et électronique pour l'année scolaire 2019-20. Le CSFP appuie le projet de la Fédération des parents de Terre-Neuve-et-Labrador pour poursuivre avec une deuxième garderie à Saint Jean. La petite enfance ne relève pas directement du CSFP, mais indirectement le projet est crucial pour la vitalité de la francophonie minoritaire en province. Une entente entre Services canada et le CSFP permettent d'accueillir une employée du gouvernement fédéral à travailler au siège social pendant quelques mois afin qu'elle puisse améliorer ses compétences en français.

6. **Autres partenaires**

L'entente avec le Newfoundland and Labrador English District School (NLESD) pour le partage du transport scolaire à Happy Valley-Goose Bay et Labrador City est demeurée en vigueur en 2018-19. En outre, l'accord avec la Commission scolaire du Littoral de Québec s'est poursuivi, de sorte que les élèves francophones de la région de L'Anse-au-Clair puissent fréquenter l'école Mgr Scheffer, à Lourdes-de-Blanc-Sablon, au Québec. En outre, le CSFP est très reconnaissant que le NLESD a permis aux élèves de Notre-Dame-du-Cap à récupérer un plancher à l'école Our Lady of the Cape à Cap Saint Georges. En mars dernier l'école Notre-Dame-du-Cape a dû fermer d'urgence en résultat d'un problème d'infrastructure. Les conseillers et conseillères du NLESD et du CSFP se sont réunis pour un social pour la première fois. Ce fut une occasion de réseautage entre élus de chaque région de la province sur un même sujet, l'éducation.

RAPPORT SUR LA PERFORMANCE

Quatre enjeux ont servi de lignes directrices pour déterminer les activités du CSFP du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019. Ces enjeux sont :

1. Réussite des élèves des milieux minoritaires francophones ;
2. Bien-être des élèves et du personnel ;
3. Croissance, rayonnement et engagement communautaire ;
4. Gouvernance du conseil.

Cette section rendra compte des objectifs et indicateurs pour 2017-20 et de l'objectif annuel et des indicateurs pour 2018-19.

AXE 1 : RÉUSSITE DES ÉLÈVES DES MILIEUX MINORITAIRES FRANCOPHONES

Le Conseil scolaire francophone provincial est toujours soucieux de se conformer à son triple mandat, en milieu linguistique minoritaire : scolariser les jeunes de la communauté francophone, augmenter leur compréhension et leur connaissance des cultures francophones tout en favorisant le développement de l'aspect communautaire. Dans cette perspective, l'apprentissage de la langue constitue un enjeu majeur, car elle est fondamentale à tous les apprentissages des élèves. Le Conseil scolaire francophone provincial doit donc s'assurer que tout est mis en œuvre pour faciliter les apprentissages réalisés par chaque élève à l'école. Dans cette perspective, il est essentiel que le CSFP se penche sur son approche pédagogique, en lien avec les programmes, qui constituent le cœur des apprentissages des élèves et donc sur les résultats en lien avec ces apprentissages. Améliorer la réussite des élèves des milieux minoritaires francophones aura des retombées positives pour l'ensemble du CSFP. Les élèves seront bien outillés pour poursuivre des études postsecondaires ou travailler en anglais et en français.

But 1 :

D'ici le 30 juin 2020, le Conseil scolaire francophone provincial aura de meilleures opportunités pour le succès des élèves.

Indicateurs :

- Amélioré les programmes éducatifs
- Amélioré l'utilisation de la technologie

Objectif 2018-2019 :

D'ici le 30 juin 2019, le Conseil scolaire francophone provincial aura continué à mettre en œuvre des initiatives pour soutenir le succès des élèves.

Indicateur : Continué à mettre en place des communautés d'apprentissage professionnelles en lecture et en numératie

Une autre caractéristique de l'enseignement et l'apprentissage adaptés aux élèves est le travail collaboratif du personnel éducatif et la mise en place de comités et d'équipes de planification (par ex. les communautés d'apprentissage professionnelles) pour favoriser les discussions au sujet du rendement et des progrès de chaque élève. La mise en œuvre des CAPs a commencé, mais il est difficile de libérer le personnel du fait qu'en province on ne permet pas suffisamment de temps de libération. De plus, le défi de la suppléance pour remplacer le personnel est un facteur qui ne permet pas de regrouper le personnel pour collaborer.

<u>Indicateur</u> : Continué à faire de la formation en littératie et en numératie

Formations

Formation du CSFP : La formation a eu lieu les 18 et 19 octobre à l'école Rocher-du-Nord. Les enseignants ont pu choisir parmi les ateliers suivants :

<u>Ateliers d'une journée</u>

i. Apprentissage par le jeu (Animateurs : Patrick Bourdeau [CSFP] et Flavie Pilotte-Ménard [École des Grands-Vents] : L'atelier s'adressait aux enseignants M à 3 et aux enseignantes-ressources pédagogiques et portait sur la pédagogie de l'apprentissage par le jeu au primaire, incluant des activités, des mises en situation et des discussions à propos de l'apprentissage par le jeu et le multi- niveau.
ii. Littératie M à 3 (Animateurs : Anne-Marie Fortin et Hugo Thivierge, Communication-jeunesse) :
L'atelier portait sur les activités pour développer les habiletés en littératie et le goût de lecture chez les élèves du primaire.
iii. Littératie 4 à 6 (Animateurs : Anne-Marie Fortin et Hugo Thivierge, Communication-jeunesse) : L'atelier portait sur les activités pour développer les habiletés en littératie et le goût de lecture chez les élèves de l'élémentaire.

<u>Ateliers d'une demi-journée</u>

iv. myBlueprint (Animatrice : myBlueprint) : Atelier pratique qui a permis aux participants de prendre connaissance de cette ressource qui favorise l'exploration, la planification et la prise de décisions de l'élève à l'aide d'un planificateur de formation scolaire et de carrière global qui répond aux besoins, aux intérêts et aux aspirations des élèves.
v. PowerSchool (Animateur : consultant) : Atelier pratique pour les enseignants et les directions 7 à 12, pour monter le carnet de notes des élèves.
vi. Technologie (Animatrice : enseignante itinérante, Labos créatifs) : Atelier pratique pour les enseignants qui portait sur l'intégration des activités de codage et de robotique.
vii. COMMUNICO (Animatrice : Conseillère pédagogique, Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance) : Cet atelier

a permis aux participants de prendre connaissance de COMMUNICO.CLUB, un site de formation professionnelle sur la communication orale dans les écoles de langue française en contextes minoritaires.

viii. Mathématiques 7 à 12 (Animatrice : CSFP) : Lors de cet atelier, les enseignants avaient l'occasion de partager des pratiques réussies et de discuter de l'évaluation.

ix. Éducation physique (Animateurs : CSFP; École des Grands-Vents et École Rocher-du-Nord) : Lors de cet atelier, les enseignants avaient l'occasion de partager des activités et de discuter de l'évaluation.

x. Directions d'école (Animatrice : Directrice des services éducatifs) : Les discussions traitaient des suivis de la rencontre qui ont eu lieu en août ainsi que des questions/besoins spécifiques des directions.

Intervention intensive

Intervention ciblée

Enseignement universel

Enseignement universel : L'enseignement est fourni à tous les élèves qui accèdent au programme prescrit ou prescrit modifié en appliquant la conception universelle de l'apprentissage et de l'enseignement différencié.

Intervention ciblée : L'enseignement est fourni à tous les élèves qui accèdent au programme prescrit ou prescrit modifié. Ces élèves ont besoin de plus de temps pour maîtriser les habiletés de base ou de niveau de difficulté accru. Cette intervention s'ajoute à l'enseignement universel. Il s'agit de travail en petits groupes.

Intervention intensive : L'enseignement est fourni à tous les élèves qui accèdent au programme prescrit ou prescrit modifié. Ces élèves ont besoin de plus de temps pour maîtriser les habiletés de base ou de niveau de difficulté accru. Cette intervention s'ajoute si les élèves ne font pas les progrès escomptés à l'intervention ciblée. Les groupes sont encore plus petits ; du soutien individualisé est aussi possible.

<u>Indicateur</u> : Continué à mettre en place le plan de numératie 7 à 12

Le CSFP continue, avec ses coordonnateurs et le leadeurship de la directrice des services éducatifs et des coordonnateurs du conseil, à faire la mise en place du plan de numératie 7 à 12. La formation est offerte par MÉDPE et l'achat de ressources assure l'appui pour permettre aux enseignants de faire le transfert d'information aux élèves.

Indicateur : Continué la mise en place le plan de littératie M à 6

L'école bénéficie de deux nouveaux postes grâce à la participation à cette initiative : une spécialiste en lecture/enseignante-bibliothécaire et une assistante en enseignement et apprentissage.

Indicateur : Continué à intégrer le codage et la technologie à la programmation

Le CSFP a continué à appuyer le personnel enseignant à intégrer le codage et la technologie à la programmation en salle de classe. Les coordonnateurs au siège social continuent à offrir les services d'appuis aux écoles de façon présentielle ou virtuelle.

Indicateur : Continué à amélorier les programmes éducatifs

Ressources humaines

Presque tous les postes affichés ont été comblés. Par contre, le poste d'enseignant du primaire à l'école Boréale et le poste de spécialiste en mathématiques M à 6 au bureau administratif restent à combler. Depuis la dernière réunion du CA, le poste de direction à l'école Notre-Dame-du-Cap a été comblé ; une direction est entrée en poste le 30 octobre. Le CSFP bénéficie cette année des services de deux moniteurs de langue, un au Centre éducatif l'ENVOL, partagé avec le NLESD, et une partagée entre les deux écoles à Saint-Jean.

Nouveaux cours

À l'école Rocher-du-Nord, les cours d'économie familiale et de technologie sont offerts aux élèves de l'intermédiaire (7 à 9), et les cours d'habillement, de textiles et de métiers spécialisés sont offerts aux élèves du secondaire. Les cours d'économie familiale et de technologie sont offerts à l'intermédiaire à l'école Sainte-Anne. (Note : Les cours d'habillement et de textiles seront offerts l'année prochaine ; le cours de métiers spécialisés y est offert depuis 2013.) On fait la mise en œuvre de Sciences humaines 1231.

Les enseignants des cours de Sciences humaines 1231, de Sciences 1236 (secondaire) et de Sciences 6e, que des enseignants du primaire qui mettent en œuvre l'apprentissage par le jeu, ont suivi des formations offertes par le MÉDPE et le CSFP en septembre et octobre. Cours suivants - Musique M à 6e, Sciences 1re, Santé 3e, Mathématiques 3230 (avancé).

Objectif 2019-2020 :

D'ici le 30 juin 2020, le Conseil scolaire francophone provincial aura mis en œuvre des initiatives pour soutenir le succès des élèves.

Indicateurs :

- Élaboré des programmes éducatifs
- Augmenté l'utilisation de la technologie

AXE 2 : BIEN-ÊTRE DES ÉLÈVES ET DU PERSONNEL

Le Conseil scolaire francophone provincial, à l'appui de l'Initiative pour des écoles sécuritaires et accueillantes, continue de promouvoir des environnements d'apprentissage sécuritaires et accueillants et à être proactif et préventif dans sa manière d'aborder les problèmes de violence. En 2018-19, le Conseil a utilisé sa politique pour fournir des lignes directrices au niveau du développement et du maintien d'un environnement d'apprentissage sécuritaire, accueillant et inclusif. Cette politique aidera le Conseil en définissant une structure pour la collecte et l'analyse des données qui serviront à élaborer les plans de développement des écoles, à les mettre en œuvre et assurer la responsabilisation.

But 2 :

D'ici le 30 juin 2020, le Conseil scolaire francophone provincial aura amélioré les environnements scolaires pour les élèves.

Indicateurs :

- Mis en œuvre des initiatives scolaires sécuritaires et accueillantes
- Mis en œuvre des initiatives de bien-être

Objectif 2018-2019 :

D'ici le 30 juin 2019, le Conseil scolaire francophone provincial continuera à mettre en œuvre des initiatives appuyant des environnements scolaires sécuritaires, sains et accueillants.

Indicateur : Continué la mise en place d'initiatives pour appuyer le bien-être mental des élèves et du personnel

Initiative primaire/élémentaire : Enseignement et apprentissage adaptés aux élèves (École des Grands-Vents)

> L'école des Grands-Vents fait partie du premier groupe d'écoles de la province à faire la mise en œuvre de l'approche pédagogique de l'enseignement et l'apprentissage adaptés aux élèves. Il s'agit d'une approche proactive qui est fondée sur le développement social, émotionnel et académique de chaque élève dans un milieu scolaire sécuritaire et inclusif. Afin de répondre aux besoins de tous les élèves, on mise sur une approche à niveaux multiples à l'intérieur de la salle de classe. Les élèves bénéficient du soutien individualisé et spécifique dans la salle de classe (intervention ciblée et intervention intensive).

La réussite des élèves finissants du CSFP a consolidé les efforts du personnel et le tôt de réussite peut être un indicateur de bien-être. Ainsi, nous sommes fiers de divulguer que sur 16 diplômés potentiels, nous avons eu 16 finissants, soit un taux de 100 %. Il y a eu trois finissants de l'école Rocher-du-Nord et 13 à l'école Sainte-Anne. De ces 16, six diplômes étaient avancés (*Honours*), cinq diplômes académiques (*Academic*) et cinq diplômes généraux (*General*).

Indicateur : Continué la mise en place d'initiatives pour soutenir la sécurité des élèves et du personnel

Le CSFP suit toujours le curriculum provincial ainsi que la mise en œuvre des changements ministériels. En juin 2018, le MÉDPE a lancé le plan d'action en matière d'éducation. Suite à plusieurs consultations, le Groupe de travail du premier ministre sur l'amélioration du rendement scolaire a présenté 82 recommandations, dans neuf domaines ciblés. Cette réforme vise à faire en sorte que tous les enfants en province aient accès à un milieu d'apprentissage sécuritaire, accueillant, inclusif et à un système d'éducation qui vient répondre aux besoins de chaque élève.

Indicateur : Continué la mise en place des initiatives pour soutenir la citoyenneté numérique et la sécurité en ligne

L'intégration des outils technologiques est inévitable pour permettre aux élèves d'avancer avec les nouveautés du 21e siècle. Le développement professionnel en technologie pour le personnel est accru dans le but d'augmenter les compétences de nos éducateurs. La collaboration et le partage des connaissances sont grandement encouragés entre collègues afin d'augmenter la qualité des services offerts aux élèves.

Indicateur : Continué la mise en place des initiatives pour contrer l'intimidation

La construction identitaire est unique aux conseils scolaires francophones. Ainsi, les activités liées à la construction identitaire devront être intégrées au quotidien en salle de classe sans être une tâche supplémentaire. Ses initiatives permettent d'augmenter un sens d'appartenance aux élèves et le personnel qui fait en sorte que les se respectent.

Objectif 2019-20 :
D'ici le 30 juin 2020, le Conseil scolaire francophone provincial continuera à mettre en œuvre des initiatives appuyant des environnements scolaires sécuritaires, sains et accueillants.

Indicateurs :
- Mis en œuvre des initiatives scolaires sécuritaires et accueillantes
- Mis en œuvre des initiatives de bien-être

AXE 3 : CROISSANCE, RAYONNEMENT ET ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE

Le Conseil scolaire francophone provincial favorisera la croissance pour augmenter la population d'élèves à tous les niveaux et développer des mécanismes tels qu'un plan de transition pour la rétention des élèves secondaires dans le but d'augmenter le taux de diplomation. Le Conseil scolaire francophone provincial encouragera également de solides liens communautaires pour fournir à nos élèves l'équilibre entre ce qu'ils apprennent en classe et comment cela s'applique à la vie courante.

But 3 : D'ici le 30 juin 2020, le Conseil scolaire francophone provincial aura une portée accrue et l'engagement communautaire pour augmenter la population étudiante.

Indicateurs :
- Augmenté la promotion du CSFP
- Élargi les programmes pour augmenter la population étudiante

- Développé des partenariats avec des organisations communautaires locales et provinciales
- Amélioré les environnements de travail et d'apprentissage positifs

Objectif 2018-2019 :
D'ici le 30 juin 2019, le Conseil scolaire francophone provincial aura continué des activités pour promouvoir la croissance et l'engagement communautaire.

Indicateur : Adopté une nouvelle marque

La mission, vision et valeurs ont été révisées ainsi que le logo qui sera dévoilé très bientôt. Le CA a aussi vu l'importance de moderniser la loi sur les écoles. De ce fait, en collaboration avec la Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador (FFTNL) et les conseillers juridiques constitutionnels, plusieurs recommandations ont été soumises au MÉDEPE. D'ailleurs, une loi distincte pour les francophones a été présentée. Une grande idée est l'option d'intégrer les garderies dans toutes les écoles et d'assurer les programmes de Bon départ et préscolaires.

Le logo du CSFP est modernisé. Un comité a exécuté ce processus afin de rehausser et mettre en valeur l'image du CSFP. Le CSFP a adopté un nouveau logo simplifié, mais a retenu les mêmes notions de son ancien logo. Des consultations ont eu lieu afin de connaître le choix préféré.

Indicateur : Développé des partenariats avec des organisations communautaires locales et provinciales

Les liens entre le Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MÉDPE) et le CSFP n'ont jamais été aussi positifs. Nous avons des rencontres fréquentes avec les sous-ministres et à l'occasion avec le ministre. Plus que jamais, il semble y avoir une volonté au MEDPE d'écouter et de comprendre les réalités et les défis du CSFP. Je tiens aussi à mentionner que nous entretenons de bonnes relations avec le Gouvernement (MÉDPE, département des transports et travaux, département de la justice); les organismes francophones (FFTNL, FPTNL, Association communautaire francophone de Saint-Jean (ACFSJ), le Réseau de développement économique et d'employabilité (RDÉE) et le journal francophone provincial, Le Gaboteur, le *Newfoundland and Labrador Teachers' Association* (NLTA), le NLESD et *Memorial University* (MUN) et que ces bonnes relations sont primordiales pour la survie de la minorité francophone. Il faut aussi ajouter les liens tissés avec les municipalités à travers la province augmente la visibilité du CSFP. Au niveau fédéral, le CSFP poursuit les rencontres avec Patrimoine canadien, au niveau fédéral, dans le but de revendiquer pour le financement de la nouvelle école à Saint-Jean, pour l'école Boréale et le Centre éducatif l'ENVOL ainsi que pour les fonds du *Programme des langues officielles en éducation* (PLOÉ).

Objectif 2019-2020:
D'ici le 30 juin 2020, le Conseil scolaire francophone provincial aura mis en œuvre des activités visant à promouvoir la croissance et l'engagement communautaire.

Indicateurs :

- Augmenté la visibilité du CSFP
- Augmenté ses effectifs scolaires

AXE 4 : GOUVERNANCE DU CONSEIL

Le conseil d'administration (CA) du CSFP est complet avec l'arrivée d'un nouveau conseiller. Je peux confirmer que depuis un certain temps le CA est très stable. Depuis la formation sur la gouvernance, j'ai constaté que les membres sont plus éclairés dans leur rôle de conseillers et conseillères. Dans le passé, nous avons vécu un roulement de conseillers au sein du conseil d'administration, mais cette année, il y a eu très peu de changement.

Certains membres du CA ont participé à quelques congrès tels que la Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF) et l'Association des conseils scolaires des écoles publiques de l'Ontario (ACÉPO). De plus, le conseiller scolaire Charly Mini a été nommé sur le conseil d'administration du FNCSF. Ceci permet une belle représentation du CSFP au niveau national. La FNCSF a d'ailleurs soulignée les 18 années d'implication de Mme Edna Hall à titre de conseillère scolaire au CSFP, soit depuis 2000 et aussi pour son implication dans sa communauté francophone de la péninsule de Port-au-Port.

But 4 :
D'ici le 30 juin 2020, le Conseil scolaire francophone provincial aura amélioré sa structure de gouvernance.

Indicateurs :

- Analysé et révisé les politiques
- Augmenté la formation pour les conseillers et conseillères scolaires
- Augmenté la communication avec les parents, les élèves et le personnel
- Développé un modèle de gouvernance

Objectif 2018-2019 :
D'ici le 30 juin 2019, le Conseil scolaire francophone provincial aura augmenté ses activités visant à améliorer sa structure de gouvernance.

Indicateur : Avancé les activités des sous-comités

Quelques comités ont été créés pour appuyer la directrice de l'éducation du CSFP et le conseil d'administration dans leurs prises de décisions. Le comité de construction évalue les besoins dans chaque communauté et priorise quels projets devront être soumis au gouvernement pour le financement. Le comité exécutif est le seul comité qui est exigé selon la loi sur les écoles.

Indicateur : Développé les connaissances des rôles et responsabilités des conseillers

En 2017 les conseillers et conseillères avaient reçus une orientation dans le but de connaître leur rôles. Les conseillers sont membres de la Federation nationale des conseils scolaires francophones donc peuvent participer à des congrès et ateliers offerts à eux. En octobre quelques conseillers ont participé au congrès annuel qui a eu lieu à Halifax.

Une rencontre a eu lieu avec le *Newfoundland and Labrador School Board Association* (NLSBA dans le but de collaborer avec tous les conseillers et conseillères scolaires de Terre-Neuve-et-Labrador. L'avenir de cette instance est actuellement à l'étude.

Objectif 2019-2020 :
D'ici le 30 juin 2020, le Conseil scolaire francophone provincial aura mis en œuvre des activités visant à améliorer sa structure de gouvernance.

Indicateurs :

- Révisé les politiques de gouvernance
- Développé des lignes de conduite et politiques (ex. conflit d'intérêts)
- Adopté des résolutions de politiques

OPPORTUNITÉS ET DÉFIS

FINANCES

Budget opérationnel

Le budget opérationnel accordé au CSFP est 100k$ moindre que l'année précédente et ne suffit pas pour le fonctionnement annuel du Conseil.
Une demande pour des fonds supplémentaires de fonctionnement a été adressée au ministère. Une demande formelle suivra.

États financiers intérimaires

Voir bilan jusqu'au 31 décembre 2018 dans la trousse Sharepoint du 12 janvier.

PLOÉ

Le rapport intérimaire du budget 2018-2019 fut préparé et soumis au MEDPE. Nous prévoyons que les fonds soient transférés au CSFP sous peu.
La demande PLOÉ 2019-2010 est en cours et sera soumis dans les deux prochains mois. L'objectif est de soumettre une demande avec les fonds réels qui doivent être accordés au CSFP, et ce, depuis plusieurs années.

MÉDPE

L'école Centre éducatif l'ENVOL a obtenu le financement dans le cadre d'un concours
pour un projet en lien avec les Écoles accueillantes et sécuritaires. Les étoiles du match est le titre du projet qui aura lieu durant l'année scolaire.

INFRASTRUCTURE

ÉGV : La rénovation des murs de briques est en cours et avance bien. Plus de 80% du projet est terminé. Une salle de tranquillité fut créée pour des élèves en besoins particuliers.
Le système de sécurité a été installé sur les portes. Il reste à lancer un appel d'offres pour le système de téléphone afin de compléter le projet.
2e école M – 12 à Saint-Jean : Des rencontres avec la ville de St. John's, Dewcor et le MEDPE se poursuivent. Le 14 décembre, le CSFP a déposé au MEDPE et au Ministère des Transports et Travaux publics le plan d'affaires pour le financement de la 2e école et centre communautaire. Le site Galway fut choisi à l'unanimité par le CA du CSFP. Le ministère et le CSFP sont en processus de décision pour la nomination du consultant. Ceci devrait être décidé dans les prochaines semaines.
Le CSFP continue de travailler étroitement avec Juristes Power et une consultante pour réussir à obtenir le financement nécessaire pour l'achat et la construction d'une école M-12 pour 510 élèves.
L'École Notre Dame du Cap : Les travaux du plancher de gymnase débuteront cette semaine. Une demande d'agrandissement pour un salon du personnel, cafétéria et salles de toilettes fut déposée au MEDPE. Une lettre d'accusé de réception fut envoyée au CSFP par le MEDPE.
École Sainte-Anne : ARCO - Franco Fit : La demande initiale était de réparer le plafond et ce fut réparé**.** Une deuxième demande pour les améliorations des lumières et la ventilation devront

attendre au prochain budget puisque les fonds ne sont pas disponibles dans le budget présent. Lumières et ventilation.

L'École BORÉALE : La demande de financement fut déposée au MEDPE pour une deuxième fois. Une lettre d'accusé de réception fut envoyée au CSFP par le MEDPE.

L'ENVOL : Le CSFP a déposé le rapport de l'étude de faisabilité pour la première fois. Toutefois, le CA a préféré déposer au MEDPE sans demande de financement cette fois, mais seulement de sensibilisation et que la demande de financement suivra dans le futur.

Stephenville : Un comité local pour Stephenville fut créé et deux rencontres sont prévues en janvier. Une session d'information publique aura lieu fin janvier. Cette session visera à informer le public sur les prochaines étapes à franchir pour l'ouverture d'une nouvelle école ainsi que sur la pédagogie d'un conseil scolaire de français langue première.

Corner Brook : Le CA a décidé d'attendre pour explorer la possibilité d'ouvrir une école dans cette communauté puisque le CSFP a déjà plusieurs projets prioritaires. Cette communauté pourrait être un site dans les plans futurs.

Siège social : Un site a été choisi et des discussions avec les propriétaires sont en cours. Le CSFP déposera une lettre officielle afin de démontrer son intérêt à louer un emplacement dans la deuxième phase d'une nouvelle construction qui ne sera pas disponible avant quelques années.

PÉNURIE DES ENSEIGNANTS

La pénurie d'enseignants se fait sentir dans tous les provinces incluant TN.

Les postes vacants sont les suivants :

- Primaire, Boréale
- Primaire, Sainte-Anne
- Sciences, Sainte-Anne
- Spécialiste en mathématiques, conseil

Le recrutement n'est pas évident. La DG visite les doyens des facultés des sciences de l'éducation pour essayer de trouver une façon de résoudre ce problème à court, moyen et long terme. Le CSFP participe aux salons de l'emploi et autres programmes de recrutement tels que Destination Canada. Plusieurs rencontres ont eu lieu avec le ministère de l'Éducation et la registraire à la certification. Il y a une volonté et une ouverture d'esprit à étudier des options de solutions.

Certification

Une rencontre est prévue avec le MEDPE au sujet de la certification et des équivalences des acquis. Le CSFP participe plus que jamais aux foires de l'emploi dans les universités et surtout dans les communautés en Ontario, Québec, et Nouveau-Brunswick, en espérant arriver à combler les postes vacants rapidement. Par contre, comme la pénurie des enseignants est nationale et touche principalement les communautés francophones du Canada, la compétition au niveau du recrutement est féroce.

SOMMAIRE

Le rapport annuel 2018-19 fournit au CSFP la possibilité de communiquer ses succès et ses défis durant la dernière année et de prévoir la prochaine année scolaire. Cette dernière année était la deuxième

année de la mise en œuvre du plan stratégique 2017-2020. Nous sommes satisfaits des résultats durant la dernière année ainsi que le progrès et l'accomplissement des objectifs du plan stratégique.

Nous poursuivrons à faire progresser nos objectifs durant la prochaine année scolaire 2019-20 en visant à mettre l'emphase sur la réussite des élèves des milieux minoritaires ; le bien-être des élèves et du personnel ; le rayonnement, la promotion et l'engagement communautaire et de la gouvernance du conseil.

ANNEXE A - FAITS SAILLANTS DES ÉCOLES

ENSEMBLE DES ÉCOLES

Marche Terry Fox (octobre 2018) : collecte de fonds pour le cancer
Jamarama (septembre 2018) : Collecte de fonds pour l'hôpital pour enfants *Janeway*;
Ateliers d'improvisation (novembre 2018) : Un artiste du *Cirque du Soleil* a fait la tournée des écoles et a offert des ateliers d'improvisation à tous les élèves, de la 6e à la 12e année;
Cérémonie du 20e anniversaire du CSFP (décembre) : En simultané, toutes les écoles ont participé à la cérémonie et chacune a présenté un vidéo dans lequel des élèves expliquaient pourquoi c'est important pour eux d'aller à l'école en français.

CENTRE ÉDUCATIF L'ENVOL

- Changement de direction d'école. Une enseignante de l'école reprend la barre de la direction.
- Séances de patinage mensuelles;
- Concours d'art oratoire (avril) : L'école a accueilli la finale provinciale du concours, le 11 avril 2019. Une élève de 11e année a remporté la finale dans sa catégorie;
- Porte ouverte à l'ENVOL (mars) pour permettre à la communauté de Labrador City de découvrir l'école;
- Tournoi de hockey boule (février 2019);
- Organisation d'une Grande friperie pour ramasser des fonds pour l'école.

ÉCOLE BORÉALE

- Rencontre avec la gouverneure générale, l'honorable Julie Payette (octobre 2018);
- Ateliers d'improvisation par vidéoconférence, avec les 10 élèves de la classe de 2e et 3e année, tous les vendredis de mai et juin
- Jumelage culturel avec une école de Gatineau (vidéoconférence), proposé par l'ACELF
- Des élèves de l'école participent au concours international de mathématiques Caribou
- Cours de natation

ÉCOLE NOTRE-DAME-DU-CAP

- Nouvelle direction d'école;
- Participation à la compétition de cross-country, finale de l'île;
- Sessions de natation mensuelles dans le cadre du cours d'éducation physique;
- Concours d'art oratoire : deux élèves de l'école participent à la finale provinciale
- La chorale de l'école a participé au Festival de musique Rotary de Stephenville et a remporté la première place dans leur catégorie.

ÉCOLE SAINTE-ANNE

- Nouveau cours (intermédiaire et secondaire) : Habillement, Textiles, Métiers spécialisés, Économie familiale et Technologies;

- L'équipe féminine sénior de Volleyball a remporté la médaille d'argent aux régionaux de Volleyball (novembre 2018);
- Une chorale a été mise en place (avril-mai) pour donner un spectacle pour la journée de la francophonie provinciale, le 30 mai;
- Cours d'accordéon animés par un artiste local, de novembre à mai, pour toute l'école;
- Le conseil étudiant a mis en place des toilettes non genrées;
- Marathon de lecture (mars 2019);
- 9 finissants.

ÉCOLE DES GRANDS-VENTS :

- Courses de Cross-Country
- Visite des élèves de 6e année au Parlement de TNL pour rencontrer la gouverneure générale et ex-astronaute, l'honorable Julie Payette, lors de sa première visite à TNL (octobre 2018);
- La classe de 6e année a écrit et joué une pièce de théâtre (février 2019),
- L'équipe de Basketball *Les Glaciers* a remporté une médaille d'argent lors du tournoi provincial (février 2019);
- Ateliers d'improvisation *Impro-Midi* pour les 6e années (février à juin);
- Journée provinciale de la francophonie :
    - Spectacle d'improvisation des élèves de 6e année devant l'école
    - Visite et conférence de la gouverneure générale du Canada, Julie Payette
    - Les élèves de Rocher-du-Nord se sont joints aux célébrations;
- Concours d'art oratoire : un élève de 6e année a remporté la 1re place dans sa catégorie;
- Participation au concours de l'ACELF *Prêts, pas prêts, créez!* La classe de 1re année a remporté le concours national dans sa catégorie.

ÉCOLE ROCHER-DU-NORD

- Nouveau logo pour l'école;
- Nouveau cours (intermédiaire et secondaire) : Habillement, Textiles, Métiers spécialisés, Économie familiale et Technologies;
- Rencontre entre les élèves du collège Saint-Christophe, de Saint-Pierre-et-Miquelon, et les élèves de Rocher-du-Nord. Participation à un atelier d'improvisation;
- Visite du conférencier, danseur, chorégraphe Luca « Lazylegz » Patuelli;
- Ateliers d'improvisation (Impro-midi);
- La foire du patrimoine : deux élèves ont gagné la finale provinciale et ont donc gagné un voyage historique en France et en Belgique avec les autres gagnants provinciaux (juillet 2019);
- Concours d'art oratoire : Une élève de 7e année a remporté la finale dans sa catégorie;
- Participation pour la deuxième année au Prix du Duc d'Édimbourg – fabrication par les élèves de leur propre sac à dos pour une randonnée de 2 jours sur la *East-Coast trail*;
- Sortie scolaire à Plaisance;
- Deux finissants.

ANNEXE B – LOI DE 1997 SUR LES ÉCOLES

Attributions du conseil scolaire

75. (1) Le conseil scolaire dispose des attributions suivantes :

a) organiser et administrer l'enseignement primaire, élémentaire et secondaire dans le district;

b) prodiguer l'instruction aux élèves soit en créant un programme dans ses écoles, soit en concluant une entente avec un autre conseil scolaire ou avec un autre organisme d'enseignement au Canada;

c) définir des politiques afin d'assurer l'administration efficace des écoles primaires, élémentaires et secondaires dans le district;

c.1) favoriser un environnement d'apprentissage accueillant et sécuritaire dans les écoles du district;

d) s'assurer que les politiques et lignes directrices formulées par le ministre en matière d'adaptation scolaire sont suivies dans les écoles relevant de sa compétence;

e) assurer la supervision adéquate de tous les élèves inscrits dans ses écoles durant la période où elle en a la charge;

f) établir une politique d'équité en matière d'emploi et un plan de mise en oeuvre de celle-ci;

g) nommer et renvoyer les employés;

h) nommer les enseignants et leur attribuer des fonctions;

i) adopter des politiques de gestion du personnel conformes aux procédures du gouvernement de la province, avec les adaptations nécessaires, à moins que d'autres politiques ne soient approuvées, par écrit, par le ministre;

j) établir des politiques d'évaluation des employés;

k) prendre les dispositions nécessaires aux fins du cautionnement du directeur adjoint des finances et des affaires administratives, et des autres employés du conseil scolaire dont les fonctions comprennent la perception, la réception et le dépôt de sommes appartenant au conseil scolaire;

l) acheter ou acquérir de quelque autre façon, sous réserve de l'approbation préalable écrite du ministre, les biens réels dont elle a besoin;

m) s'assurer que les programmes et les cours, notamment en matière d'instruction religieuse, de même que le matériel prescrit et approuvé par le ministre, sont appliqués dans les écoles dont il a le contrôle;

n) s'assurer que chaque école dans son district respecte les normes adéquates en matière de programmes et de rendement;

o) établir des politiques en matière d'évaluation et de passage des élèves;

p) établir des priorités en ce qui a trait à la construction, à l'entretien et à la réparation des écoles, et adresser des recommandations au ministre;

q) informer le public de ses politiques et programmes, et obtenir son soutien à cet égard;

r) faire parvenir au ministre tous les registres et rapports qu'exige la présente loi et ceux que peut exiger le ministre;

s) si elle le juge nécessaire, assurer le transport des élèves;

t) si elle assure le transport des élèves, s'assurer que tous les véhicules affectés au transport scolaire sont en bon état de fonctionnement et couverts par une assurance-responsabilité suffisante et qu'un

programme adéquat de sécurité du transport scolaire est mis en place à l'intention des élèves concernés;
u) assurer et maintenir assurés tous ses bâtiments et son équipement, et se munir d'une assurance-responsabilité à l'égard de tous dommages matériels et blessures;
v) sous réserve des dispositions d'un accord conclu avec la Memorial University of Newfoundland, admettre, à tout moment opportun, dans une école dont elle a le contrôle, tout étudiant inscrit à la Faculty of Education ou à la School of Physical Education and Athletics de cette université à des fins d'observation et de pratique de l'enseignement;
w) sous réserve des dispositions d'un accord conclu avec un collège ou un institut, admettre, à tout moment opportun, dans une école dont elle a le contrôle, tout étudiant inscrit à un programme de formation des aides-élèves à des fins d'observation et de stage;
x) sur ordre du ministre, organiser et administrer une école dans un établissement;
y) se conformer aux directives d'orientation formulées par le ministre;
z) informer immédiatement le ministre par écrit de la vacance d'un poste de directeur, de directeur associé ou de directeur adjoint.
(2) Nonobstant l'alinéa (1)g), aucun suppléant d'urgence n'est embauché ou nommé comme enseignant sans l'autorisation du ministre.
(3) Le conseil scolaire répond devant le ministre de la manière dont il dépense les deniers publics, de la mise en oeuvre des programmes d'enseignement, de l'évaluation exigée par le ministre, ainsi que du respect des normes adéquates en matière de programmes et de rendement dans les écoles du district.
1997, c S-12.2, art 75; 2013, c 25, art 7

Pouvoirs du conseil scolaire
76. (1) Le conseil scolaire peut :
a) employer les personnes qu'il estime nécessaires à son fonctionnement et à la réalisation de ses objets;
b) conclure des ententes pour remplir les fonctions que lui confère la présente loi;
c) permettre l'utilisation des bâtiments scolaires dont il a le contrôle en dehors des heures de classe à des fins n'empêchant pas la bonne marche de l'école;
d) fixer le prix de l'utilisation des écoles par une personne ou par un groupe aux termes de l'alinéa c);
e) demander à un élève dont un enseignant estime qu'il souffre d'une maladie transmissible ou d'une affection physique ou mentale qui pourrait nuire à la santé d'un employé du conseil scolaire ou d'autres élèves de se faire examiner par un médecin ou un autre professionnel nommé ou approuvé par le conseil scolaire et, sur la recommandation du médecin ou du professionnel, exclure l'élève de l'école jusqu'à ce que le médecin ou le professionnel produise un certificat que le conseil scolaire juge acceptable et qui permet à l'élève de retourner à l'école; l'exclusion de l'élève ou la prorogation de celle-ci doit être réexaminée par le conseil scolaire dans les 25 jours de classe suivants;
f) au moyen d'un avis écrit, demander à un employé ou à toute autre personne de se soumettre à un examen physique administré par un médecin nommé ou approuvé par le conseil scolaire ou à un test psychologique administré par deux médecins ou deux psychologues attitrés en vertu de la loi intitulée Psychologists Act, et de présenter un certificat que le conseil scolaire juge acceptable, signé par les médecins ou les psychologues, et qui indique les conclusions relatives à l'état physique ou psychologique de cet employé ou de cette personne;
g) renvoyer sans préavis l'employé ou toute autre personne qui, dans un délai de 14 jours

suivant la réception de l'avis visé à l'alinéa f), n'a pas fait d'effort raisonnable pour se soumettre à l'examen ou au test;
h) lorsque le certificat présenté au conseil scolaire conformément à l'alinéa f) établit que l'état physique ou psychologique de l'employé ou de toute autre personne serait préjudiciable à un employé du conseil scolaire ou aux élèves, enjoindre à l'employé ou à la personne de prendre un congé de maladie ou un autre congé acquis ou, si ses crédits de congé sont épuisés, l'obliger à prendre un congé non payé;
i) suspendre, avec ou sans rémunération, l'employé ou toute autre personne qui est inculpé d'une infraction dont le conseil scolaire estime qu'elle le rend inapte à remplir ses fonctions;
j) sous réserve de l'autorisation écrite du parent de l'élève concerné et conjointement avec les autorités responsables de la réglementation de la circulation dans le secteur, prévoir un système de patrouilles scolaires dans lequel l'élève peut aider à guider la circulation automobile, notamment sur la voie publique, dans la mesure où la circulation nuit à l'entrée et à la sortie des élèves;
k) sous réserve de l'approbation préalable écrite du ministre, recueillir des fonds sur son propre crédit pour réaliser ses objectifs;
l) sous réserve de l'approbation préalable écrite du ministre, vendre ou louer des biens pour réaliser ses objectifs;
m) prélever des droits pour le transport des élèves;
n) adhérer à une association provinciale de conseils scolaires et verser la cotisation requise.

(2) Nonobstant l'article 75 ou le paragraphe (1) du présent article, le conseil scolaire ne peut fermer une école qu'après avoir donné aux parents des élèves concernés la possibilité de lui soumettre des observations.
1997, c S-12.2, art 76

Composition du conseil scolaire francophone

95.
(1) L'élection du conseil scolaire francophone se tient à la même date et selon les mêmes modalités que l'élection des conseils scolaires aux termes de l'article 53, ou à la date que fixe le ministre sur recommandation du conseil scolaire francophone.
(2) Nonobstant le paragraphe (1), sont inéligibles au conseil scolaire francophone :
a) les employés du conseil scolaire francophone;
b) les personnes ayant conclu un contrat avec le conseil scolaire francophone ou qui ont un intérêt dans un tel contrat;
c) les employés du ministère chargé de l'éducation, sauf approbation préalable écrite du ministre.
(3) Le nombre de conseillers scolaires à élire, qui ne doit pas dépasser douze, est fixé et peut être modifié par arrêté du ministre sur recommandation du conseil scolaire francophone.
(4) Nonobstant le paragraphe (3), le premier conseil scolaire francophone élu est composé de dix conseillers scolaires élus selon les modalités suivantes :
a) quatre personnes issues du conseil d'école de Port-au-Port;
b) deux personnes issues du conseil d'école de l'Ouest du Labrador;
c) deux personnes issues du conseil d'école de l'Est du Labrador; et
d) deux personnes issues du conseil d'école de Saint-Jean.

(5) [Abr. par 2016, c 35, art 2]
1997, c S-12.2, art 95; 2016, c 35, art 2

Fonds de construction
100. Le ministre assume, à même les crédits approuvés par la Chambre d'assemblée, les dépenses de construction, d'agrandissement et d'équipement des écoles de langue maternelle française conformément aux recommandations du conseil scolaire francophone.
1997, c S-12.2, art 100

Conseil d'école – membres votants
102.
(1) Un conseil d'école assume la responsabilité de chaque école de langue maternelle française.
(2) Le nombre des membres élus au conseil d'école, qui ne dépasse pas neuf, ainsi que les écoles dont le conseil d'école est responsable sont déterminés et peuvent être modifiées par arrêté du ministre sur recommandation du conseil scolaire francophone.
(3) Nonobstant le paragraphe (2) :
a) Le premier conseil d'école élu de Port-au-Port est responsable de chaque école de langue maternelle française située à La Grand'Terre et à Cap Saint-Georges;
b) Le premier conseil d'école élu de l'ouest du Labrador est responsable de chaque école de langue maternelle française située à Labrador City ou à Wabush;
c) Le premier conseil d'école élu de l'est du Labrador est responsable de chaque école de langue maternelle française située à Happy Valley – Goose Bay;
d) Le premier conseil d'école élu de Saint-Jean est responsable de chaque école de langue maternelle française située à Saint-Jean.
(4) Le parent d'un élève inscrit dans une école de langue maternelle française, d'un enfant inscrit en vue de son admission dans une école de langue maternelle française ou d'un enfant qui peut, aux termes de la présente loi, être inscrit en vue de son admission dans une école de langue maternelle française et qui n'est inscrit dans aucune autre école, peut voter à l'élection des membres du conseil d'école responsable de l'école.
(5) Tout candidat à une élection au conseil d'école remplit les critères suivants :
a) il est âgé d'au moins 18 ans;
b) il est citoyen canadien ou a été légalement admis au Canada comme résident;
c) il réside dans la province;
d) sa candidature a été proposée par une personne ayant le droit de voter à l'élection des membres du conseil d'école.
(6) Le directeur d'école ou les enseignants d'une école de langue maternelle française ne sont pas éligibles au conseil d'école responsable de l'école.
(7) Le directeur du conseil scolaire francophone n'est pas éligible au conseil d'école.
(8) Lorsque le nombre de membres élus au conseil d'école est inférieur au nombre fixé par arrêté du ministre, ce dernier nomme, sur recommandation du conseil scolaire francophone ou du conseil scolaire francophone provisoire désigné en vertu de l'article 114, le nombre de membres nécessaire pour satisfaire à l'arrêté.
(9) Le membre élu ou nommé au conseil d'école en vertu du présent article a le droit de vote au conseil d'école.

(10) L’élection des membres du conseil d’école doit avoir lieu en même temps que l’élection du conseil scolaire francophone aux termes de l’article 95 ou à la date fixée par le ministre sur recommandation du conseil scolaire francophone, et le mandat des membres élus à un conseil d’école est de même durée que celui des conseillers scolaires.
1997, c S-12.2, art 102; 2016, c 35, art 6

ANNEXE C - ÉTATS FINANCIERS

CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL
DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR
ÉTAT NON-CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 30 JUIN 2019

ACTIFS FINANCIERS

	2018	2017
Encaisse	52 363 $	16 401 $
Investissements à court terme	5 030	5 030
Débiteurs (Note 8)	747 422	828 359
Taxe de vente harmonisée à recevoir	51 802	54 362
	856 617	904 152

PASSIFS FINANCIERS

Payable au gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador	137 401	303 594
Créditeurs et frais courus (Note 9)	328 944	134 547
Obligation pour paie d'été des enseignants (Note 4)	591 234	593 239
Revenus reportés	44 440	90 172
Dépôts remboursables (Note 6)	12 822	18 322
Avantages sociaux futurs des employés		
Indemnité de départ	593 718	956 253
Congé de maladie (Note 7)	594 419	596 478
Autres (Note 12)	213 235	185 121
	2 516 213	2 877 726
Dette nette	(1 659 596)	(1 973 574)

ACTIFS NON FINANCIERS

Immobilisations (Annexe 7)	8 314 833	8 151 665
Dépenses payées d'avance (Info supp. 1)	19 583	22 005
	8 334 416	8 173 670
Surplus Accumulé (Note 11)	6 674 820 $	6 200 096 $

Approuvé:

Président

Directrice de l'Éducation

Voir les notes afférentes aux états financiers